



Le Journal de l'Association des Riverains du Quartier de la Mairie



Printemps 2022
Numéro 105

EDITORIAL

Tenir notre assemblée générale

L'an dernier, notre Assemblée générale n'avait pu se tenir comme d'habitude en raison des consignes de sécurité dues au Covid. Nous avons repris contact cette année avec Madame Deutsch, proviseur du lycée Jules Verne, pour cette réunion annuelle. Elle avait tout de suite accepté de nous recevoir et nous l'en remercions une fois de plus mais la reprise de la pandémie ne nous permet pas encore cette fois de tenir cette réunion en présentiel au Lycée.

Cette réunion est très importante pour garantir le bon fonctionnement de notre Association dans le cadre juridique de nos statuts.

Si la situation sanitaire ne s'améliore pas dans les semaines à venir, nous opterons pour une Assemblée générale sous forme d'un envoi de documents afin que vous puissiez être informés des actions de l'Association et donner votre avis par vote ainsi que nous transmettre vos suggestions si vous le souhaitez par retour de courrier.

La situation sanitaire perturbe le déroulement de nos activités mais pas le bon fonctionnement de notre Association. Nous y faisons face. Soyons optimistes en ce début d'année, le bout de ce long tunnel ne devrait pas être loin !

AGENDA

(sous réserve de la situation sanitaire)

- Dimanche 3 avril : randonnée pédestre à Maisons-Laffitte
- Dimanche 17 avril : chasse aux œufs
- Mai : troc de plantes
- Samedi 25 juin : repas de quartier

ACTUALITE DE L'ASSOCIATION

Le conseil de l'Association s'est réuni le 13 janvier, en visioconférence, pour faire le point après le report de l'Assemblée générale.

Huit conseillers étaient présents, et trois avaient donné leur pouvoir, soit la totalité du Conseil (onze membres).

Voici les principaux points abordés et les principales décisions prises.

Adhésions 2022

L'adhésion est proposée à toutes les familles résidant dans le quartier, grâce au document traditionnel de présentation de l'Association. La cotisation reste fixée à 6 euros par famille.

Notre trésorière, Christiane Stouls, rappelle l'importance de cette contribution, pour assurer l'équilibre financier de l'Association. C'est pourquoi une « relance » sera effectuée en février auprès des adhérents n'ayant pas répondu au premier appel à cotisations.

Assemblée générale

Comme indiqué dans l'éditorial, si la situation sanitaire ne s'améliore pas dans les semaines à venir, il faudra se rabattre à nouveau sur une AG sur papier. Nous vous tiendrons au courant.

Renouvellement générationnel du Conseil

Suite à l'appel aux bonnes volontés publié deux fois dans les News, quatre candidatures ont été reçues. C'est un bon début de nature à se rassurer sur l'avenir de l'Association.

Si vous souhaitez rejoindre le Conseil, n'hésitez pas à vous faire connaître dès à présent. L'Association a encore besoin de renforts.

Jardinières partagées

Le Conseil a validé l'acquisition de deux jardinières, grâce au financement obtenu auprès de la Région complété par l'Association.

Le modèle choisi est identique à celui retenu par la Ville pour les jardinières installées à l'angle Constituant/Jean Nicolle. L'entretien des végétaux sera assuré par les adhérents de l'Association.

En «verdissant» ainsi un deuxième carrefour dans le quartier, l'Association participe à son échelle à la préservation de la biodiversité.



Radar pédagogique rue Jean Nicolle

Pour « pacifier » la circulation rue Jean Nicolle, l'Association avait décidé d'acquérir ce dispositif grâce à une subvention obtenue de la Région Ile-de-France.

Un « incident » est venu perturber ce projet. Le virement au fournisseur a été « piraté » par un escroc et en attendant la récupération des sommes détournées, M. le Maire a proposé d'acquérir le radar sur le budget de la commune.

Une bonne nouvelle pour les riverains de la rue Jean Nicolle confrontés à des nuisances automobiles importantes. La mise en place du radar devrait intervenir prochainement, à l'emplacement convenu avec les riverains.

Journal et News Letter mensuelle

Les mois de parution du Journal (trois fois l'an) il n'y aura pas de News Letter. La prochaine paraîtra donc début mars.

La News mensuelle est envoyée par mail à tous les adhérents qui ont communiqué leur adresse électronique.

Tour de quartier

Pour cette rencontre traditionnelle avec les services de la Ville, pilotée par Jacques Lauvinerie, une liste de propositions sera transmise à nos interlocuteurs.

Les adhérents seront consultés préalablement. La situation de la rue Jean Nicolle sera à l'ordre du jour et les adhérents y résidant seront associés.

Activités prévues (en fonction de l'évolution de la situation sanitaire)

Nous prévoyons une randonnée pédestre au printemps, la chasse aux œufs à Pâques, un troc de plantes en mai (2ème édition).

Le repas de quartier, activité phare de l'Association attendue par les riverains, est programmé pour le samedi 25 juin.

Jean-Claude Parisot, avec Marie-Ange Demaretz et Nicole Condom, secrétaires de l'Association

ACTUALITE

Attention aux arnaques aux virements (extrait de la News letter de janvier 2022))

Pour vous éviter les désagréments dont a été victime l'Association lors de l'achat du radar, voici un éclairage par deux associations de défense des consommateurs.

Le faux RIB fait irruption dans les boîtes mail

Comment procèdent les escrocs ? Une entreprise ou une personne à qui vous devez de l'argent vous envoie un courriel avec un RIB et une facture en pièces jointes, afin que vous puissiez réaliser un virement sur son compte. Le message est intercepté par un aigrefin, qui en reproduit le contenu à l'identique et joint la facture d'origine. Seuls changent l'adresse de l'expéditeur... et le RIB, qui n'est autre que celui de cet expéditeur malintentionné. Le courriel initial est remplacé par le contenu frauduleux. Une fois le virement effectué sur le compte illicite, votre argent s'envole et votre créancier n'a pas touché un centime.

Source: Ufc Que Choisir, septembre 2021

La fraude par virement en forte hausse

On le pressentait, les statistiques en la matière le confirment, les fraudes par virement dépassent désormais les fraudes par cartes bancaires. Sur 2021, on devrait facilement dépasser le demi-milliard d'euros. Normal, c'est encore plus facile que par carte, les fraudeurs exploitant une faille de sécurité pourtant connue des banques, à savoir le non-contrôle de la correspondance du numéro de compte avec le nom du bénéficiaire. Sachant cela, les escrocs de tout poil n'ont plus qu'à détourner les mails comprenant des envois de facture et à remplacer le RIB de l'expéditeur par leur propre RIB.

Quand les banques se décideront-elles à combler cette faille de sécurité ?

Source : France Conso Banque octobre 2021

HISTOIRE LOCALE

La Saga du pont routier Sartrouville/Maisons Laffitte

En 1938, un journal du soir avait publié un article intitulé : « Sur le pont de Sartrouville » en affirmant que c'était son véritable nom, puisque lors de sa construction, la première arche partait de la berge de Sartrouville. On a pris l'habitude de dire le « Pont de Maisons » :

Depuis quelques mois déjà d'importants travaux sont effectués sur le pont et cela devrait durer encore un long moment !!!! mais cela ne sera qu'un chapitre de plus apporté à l'évolution du pont.

Pendant des siècles, la traversée entre les rives de Maisons et de Sartrouville se faisait par barques individuelles ou bien maniées par un passeur patenté : c'était le bac.

Le premier connu d'entre eux, au Moyen Age, se situait entre l'Île de Laborde, (après le camping de Maisons Laffitte) et Montesson où s'élevaient les forteresses de Laborde et de Montdidier, forteresses crénelées dont nous n'avons aucune description précise, sans doute de gros donjons de bois, qui veillaient sur ce passage de la Seine, en protégeant ou rançonnant suivant l'humeur de leurs occupants les nombreux bateaux commerçants qui allaient et venaient entre Rouen et Paris.

Il semble que ce soit au 17^{ème} siècle qu'un bac fut installé approximativement en bas de notre rue Léon Fontaine (qui se dénommait alors le chemin du Bac), et qui ne prit sa dénomination actuelle qu'au début du XX^{ème} siècle)

Depuis toujours les habitants de Maisons se plaignaient d'être mal reliés au monde extérieur :

Le cahier des doléances de 1789 des Maisonnais, réclamait « la réparation des routes entre St Germain et Poissy et la construction de pont pour l'exportation des denrées et l'importation des engrais tirés de Paris (les gadoues)»

En 1656, René de Longueuil avait demandé au roi l'autorisation de construire sur la Seine des ponts à péage à Maisons et à Poissy : seul Poissy fut autorisé. et le projet d'une meilleure liaison avec Paris subsista.

C'est alors que fut construite la longue route rectiligne qui est devenue la route de Paris puis l'avenue Maurice Berteaux, payée par le Trésor royal et qui s'appelait alors la route de Bezons. Elle était le passage obligé pour Maisons pour rejoindre le bac situé en bas du chemin du Bac; les piétons, carrosses, calèches, carrioles, tombereaux en tous genres et cavaliers devaient emprunter un chemin à peu près à la hauteur de la rue de la Convention, puis à droite un autre chemin qui suivait approximativement le tracé actuel de l'avenue Hortense Foubert.

Un petit précis d'histoire : le château de Maisons, après avoir appartenu aux Longueuil puis au Comte d'Artois avait bien évidemment été confisqué par le gouvernement révolutionnaire. Après la proclamation de l'Empire, ces biens nationaux furent mis en vente et le maréchal Lannes, duc de Montebello, se rendit acquéreur du château et de son parc. Après sa mort, en 1809, sa veuve y vécut quelque temps.



L'Empereur rendait assez fréquemment visite à la duchesse après avoir chassé en forêt de St Germain. D'autres fois, il arrivait incognito par la route de Sartrouville et empruntait le bac pour traverser le fleuve. C'est au cours d'une de ces randonnées que, suivant son impatience habituelle, il voulut sauter du bac avant d'arriver sur la rive et calculant mal son élan, tomba dans l'eau. Le courant étant très fort à cet endroit, il luttait pour ne pas être emporté et un nommé Antoine Magloire Baruet, jardinier de son état, qui assistait de loin à la scène, se jeta à l'eau et parvint à le ramener sur la berge en ignorant le nom de celui qu'il venait de sauver (ce qui semble quand même étonnant !). Il reçut le lendemain une gratification de 10 000 F avec un précieux document autographe de la main de l'empereur attestant de la véacité des faits. A la suite de cette aventure, Napoléon aurait déclaré à la duchesse de Montebello : je ne reviendrai vous voir que lorsqu'un pont remplacera le bac. Le lendemain, la construction du pont de Maisons était décidée.

Faut-il ajouter foi à cette anecdote qui a la vie dure ? Suivant l'emploi du temps très précis et archivé de l'Empereur, il semblerait qu'il n'ait pu être à Maisons en 1811 ; cette légende pourtant perdue dans les mémoires.

C'est le 23 Novembre 1810 qu'aurait été ordonnée la construction du pont.

Malgré les ordres de l'empereur, les bureaux d'une administration publique ne prennent pas rapidement leurs décisions (ah bon, déjà à cette époque !). On discutait de savoir si le pont serait tout en pierre, ou moitié en bois sur piles en culées en pierres.... après de longues discussions, un ul-



27. Maisons-Laffitte — Le Pont (xvii^e siècle) — L'Embarcadere des bateaux à vapeur de Paris à Rouen, d'après une gravure du temps

time projet est adopté le 24 Mai 1811. S.M. l'Empereur décide que le projet modifié du pont avec tablier en bois sur piles en culées en pierres sera exécuté ; c'est le 11 Juillet 1811 que la première pierre fut donc posée.

Mais avant de commencer les travaux, il avait fallu exproprier des terrains et ouvrir la route de Bezons (av. Maurice Berteaux) pour la mettre à niveau de la première arche de pont. (voir précédent Journal ARQM). Ces complications firent que les travaux furent de nombreuses fois stoppés puis repris puis arrêtés de nouveau en 1814. Pour finir, en 1815, le général prussien Blücher vint camper sur les bords de la Seine avec une armée de 40 000 hommes (pillage de Maisons et de Sartrouville).

Enfin le pont put être livré à la circulation au commencement de 1817 L'ouvrage mesurait 186 m de long entre les parements extérieurs des culées et avait cinq arches de 28 m d'ouverture sur 4,55 m de flèche, mesurés entre les cadres et l'intrados. Les naissances seront placées au niveau des grandes eaux de 1740, les plus hautes connues.

La largeur du pont entre les têtes sera de 8 m y compris 2 trottoirs d'un mètre chacun. Les culées auront une épaisseur de 17,20 m, y compris l'ouverture d'une arche de halage de 4 m. Les barres de fer qui servaient de parapets au pont présentaient, dans le principe, des intervalles considérables dans leur longueur et la chaussée élevée en deçà du pont n'avait pas de garde-corps, de sorte que le 1er Septembre 1817 plusieurs chevaux du roi Louis XVIII, qui se rendait à Saint Germain, furent effrayés, ce qui faillit causer un grave accident. Des mesures immédiates furent prises pour remédier à « cet état de chose fâcheux ».

Malgré tous les soins apportés à sa construction, le pont de Maisons pour lequel on dépensait annuellement de 1 200 à 1 500 F de réparations, présentait en 1837 des arches affaissées et déversées d'une manière inquiétante et particulièrement la cinquième arche du côté de Maisons. Il devenait urgent d'entreprendre les travaux de consolidation nécessaires.

Par suite de la construction du pont de Maisons, la route départementale n° 47, av. Maurice Berteaux . était devenue très fréquentée (elle était la troisième du département) surtout depuis la liberté du roulage et les relevés faits en 1844 ont démontré qu'il y passait 450 colliers en 24 heures.

Cette circulation énorme pour l'époque n'était pas faite pour consolider le pont, aussi fallut-il penser sérieusement, non plus à le réparer, mais bien à le reconstruire entièrement.

A suivre dans le prochain Journal de l'Association

Françoise Denais

ENVIRONNEMENT

Les bienfaits de la forêt et des taillis.



La déforestation à l'échelle du monde fait partie des conséquences inattendues des désordres climatiques.

Il y aurait sur terre plus d'un milliard d'hectares qui pourraient être reboisés et cela absorberait suffisamment de carbone pour permettre de réduire une grande quantité de nos émissions de gaz à effets de serre produit depuis la révolution industrielle.

D'autres moyens sont certes étudiés mais certains s'apparentent à des jeux d'apprentis sorciers, comme le chaulage des océans pour y fixer le plus de carbone possible. Imaginons les conséquences graves pour la vie marine?

L'Europe veut se reverdir, mais nous nous sentons moins concernés avec une France boisée à 24% et jusqu'à 60% dans certaines régions dites vertes.

Rappelons que la forêt restaure la biodiversité, régénère la fertilité des sols, protège d'un ravinement ayant comme conséquence les inondations, sans oublier le phénomène d'érosion des terres arables.

Il faut cependant s'inquiéter de nos milliers de taillis qui sont arasés ou non entretenus. Séparant les terres cultivées, ils ont un rôle important dans l'absorption des eaux de pluie et protègent la faune sauvage qui s'y réfugie.

Il nous faut redonner à la main de l'Homme l'envie de protéger tout ce patrimoine et contribuer au renouvellement de nos arbres et l'entretien de nos taillis en tenant compte de la grande diversité des espèces.

Sur notre continent européen nous sommes sur la bonne voie.

Jacques Lauvinerie